



# Guide des écoles de santé

## > en Ile-de-France

- Aide-soignant
- Auxiliaire de puériculture
- Infirmier
- Infirmier anesthésiste
- Infirmier de bloc opératoire
- Puéricultrice
- Masseur-kinésithérapeute
- Manipulateur d'électroradiologie médicale
- Cadre de santé

# Les écoles de l'UHRIF

**Près de 4000 places vous sont offertes chaque année dans les écoles de l'UHRIF**

*L'Union Hospitalière de la Région Ile-de-France (UHRIF) est une association (loi 1901) qui regroupe la plupart des hôpitaux, maisons de retraite et établissements médico-sociaux de la région Ile-de-France (hors AP-HP).*

*Elle met à votre disposition plus de 30 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et plusieurs écoles spécialisées préparant aux fonctions de Puéricultrices, Infirmiers Anesthésistes, Infirmiers de Bloc Opératoire,*

*Masseurs-Kinésithérapeutes, Manipulateurs en électroradiologie.*

*Vous trouverez toujours une école et des terrains de stage près de chez vous puisque les établissements de l'UHRIF sont présents dans chaque département de l'Ile-de-France.*

*Les écoles sont toutes de taille humaine permettant la prise en charge de vos projets professionnels et vous offrant des conditions privilégiées pour vous préparer aux carrières de votre choix.*

*Plusieurs écoles proposent des stages à l'étranger afin de vous permettre de vous confronter à d'autres cultures et d'autres systèmes de santé.*

*Les écoles sont publiques, les études sont donc en général gratuites. Des facilités de logement et de restauration sont également accordées à une grande partie d'entre vous chaque année.*



# choisir un métier

*Si vous êtes intéressé(e) par l'un de ces métiers, consultez l'annuaire des écoles (page 10), vous y trouverez les coordonnées de l'école de votre choix et le nombre de places. Dans la plupart des écoles les dossiers d'inscription doivent être remis au plus tard un mois avant la date du concours.*

## LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS (IDENTIQUES POUR LES DEUX MÉTIERS)

- Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.

## LES ÉPREUVES DU CONCOURS

- Une épreuve écrite (2 heures) :
  - Commentaire d'un texte de culture générale portant sur un sujet d'actualité sanitaire et sociale
  - Série de 10 questions portant sur des notions de biologie humaine
  - Exercices de mathématiques
- Un entretien oral avec un jury sur un thème relevant du domaine sanitaire et social et portant sur les motivations du candidat.

(Sont dispensés de l'épreuve écrite les candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, ou d'un diplôme du secteur sanitaire et social de niveau V).

## POURSUITE DE FORMATION

Après 3 ans d'expérience professionnelle, les diplômés peuvent se présenter au concours d'infirmier. Les auxiliaires de puériculture peuvent se tourner vers une formation d'éducateur de jeunes enfants.

## > Aide-soignant < 1 an

L'aide-soignant contribue à une prise en charge globale des personnes au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra-hospitalier, dans le secteur médical, social ou médico-social. Au sein de cette équipe, il dispense, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier, les soins visant à répondre aux besoins d'entretien et de continuité de la vie de l'être humain et à compenser partiellement un manque ou

une diminution d'autonomie de la personne.

L'aide-soignant est titulaire d'un diplôme professionnel qui se prépare en 1 an dans des écoles agréées par le Préfet de Région.



## > Auxiliaire de puériculture < 1 an

L'auxiliaire de puériculture participe, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, à la prise en charge de l'enfant bien portant, malade ou handicapé. Il répond à ses besoins par la présence qu'il assure, les soins auxquels il

participe et les activités d'éveil qu'il organise.

L'auxiliaire de puériculture est titulaire d'un diplôme professionnel qui se prépare en 1 an dans des écoles agréées par le Préfet de Région.

INFORMATION  
IMPORTANTE

La loi du 17 janvier 2002 de modernisation sociale prévoit l'accès aux métiers sanitaires et sociaux par validation des acquis (VAE) ; Renseignez-vous !

## > Infirmier < 3 ans

### LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

- Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent (tous les baccalauréats permettent de se présenter aux épreuves du concours).

Les études sont gratuites. Il suffit de s'acquitter des droits d'inscription universitaire. Ces études donnent un statut d'étudiant, la sécurité sociale et la possibilité d'une bourse d'Etat.

### LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Deux épreuves d'admissibilité :

- une épreuve écrite de culture générale.
- des tests psychotechniques.

Une épreuve d'admission :

- un entretien oral.

L'infirmier assure la responsabilité de l'ensemble des soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie et les soins aux malades.

Dans les structures d'accueil spécialisé l'infirmier collabore avec d'autres professionnels de la santé à la réadaptation et à la réinsertion des personnes handicapées.

Les infirmiers sont titulaires d'un diplôme d'état qui se prépare en 3 ans dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

Le diplôme étant reconnu dans toute l'Union Européenne, il permet une liberté de circulation totale.

Ce diplôme permet :

- de gérer un projet professionnel en hospitalier ou en extra-hospitalier dans des structures diversifiées :
  - exercice en secteur de

soins auprès d'enfants, d'adultes, de personnes âgées,

- dans les services d'urgences, de réanimation, de psychiatrie, de médecine, de chirurgie, de gériatrie, de pédiatrie...

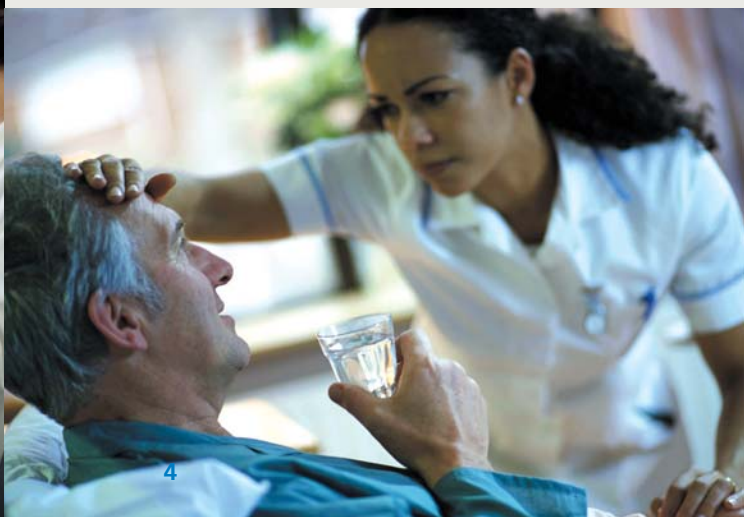
- en secteur libéral,
- en secteur de soins à domicile,
- en médecine scolaire, en médecine du travail.

- d'enrichir un parcours professionnel par des spécialisations (détail pages 5, 6 et 7) :

- infirmier anesthésiste
- puéricultrice
- infirmier de bloc opératoire.

- d'accéder aux fonctions d'encadrement (détail page 8),

- d'actualiser et de continuer à développer des niveaux d'expertise grâce à la formation continue (détail page 9).





#### LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

- Être titulaire de l'un des titres ou diplômes suivants :
  - diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice de la profession d'infirmier en France,
  - diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice de la profession de sage-femme en France.
- Justifier de 2 années d'exercice minimum soit dans la profession d'infirmier, soit dans celle de sage-femme en France.

#### LES ÉPREUVES DU CONCOURS

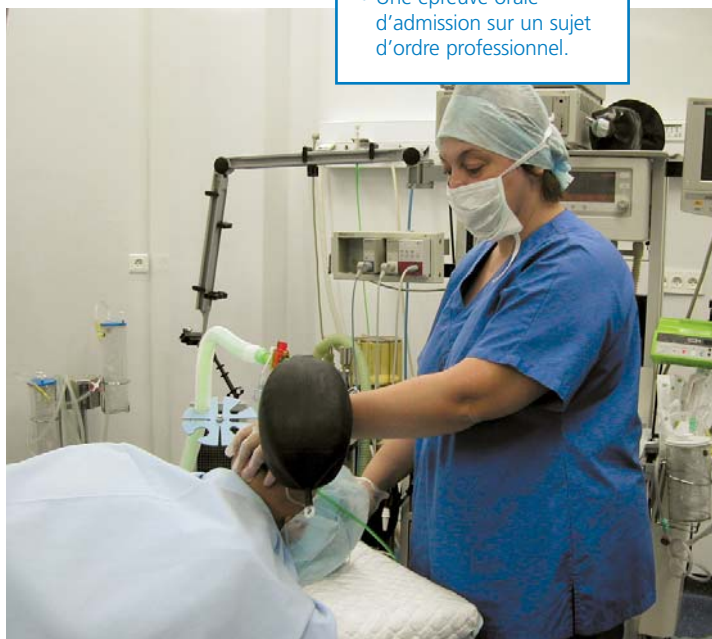
- Une épreuve écrite d'admissibilité permettant de tester les connaissances professionnelles et les capacités de synthèse des candidats.
- Une épreuve orale d'admission sur un sujet d'ordre professionnel.

## > Infirmier anesthésiste <

L'infirmier anesthésiste est un professionnel de santé, expert en soins infirmiers dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence, la douleur.

Il travaille en collaboration directe avec un médecin anesthésiste réanimateur au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Pour exercer son activité il doit être titulaire d'un diplôme d'état d'infirmier anesthésiste. Ce dernier se prépare en 24 mois dans une école agréée pour cet enseignement.



## > Infirmier de bloc opératoire <

L'infirmier de bloc opératoire prend en charge le patient dès son arrivée au bloc opératoire jusqu'à son entrée en salle de surveillance post interventionnelle. Il prépare les locaux, le

matériel nécessaire à l'intervention et veille au bon déroulement de celle-ci, soit dans la fonction d'infirmier circulant, instrumentiste ou d'aide-opératoire. L'infirmier de bloc opératoire

peut également exercer en secteur associé au bloc : la stérilisation, la radiologie interventionnelle, l'endoscopie ou l'hygiène. Il a des relations professionnelles pluridisciplinaires. Les infirmiers de bloc opératoire sont titulaires d'un diplôme d'Etat qui se prépare en 18 mois dans les écoles agréées par le Préfet de Région.



### LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

- Etre titulaire de l'un des titres ou diplômes suivants :
  - diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice de la profession d'infirmier en France,
  - diplôme, certificat ou titre permettant l'exercice de la profession de sage-femme en France.
- Justifier de 2 années d'exercice minimum soit dans la profession d'infirmier, soit dans celle de sage-femme en France.

### LES ÉPREUVES DU CONCOURS

- Une épreuve écrite d'admissibilité permettant d'évaluer les connaissances acquises en anatomie-physiologie, hygiène, chirurgie et législation.
- Une épreuve orale d'admission sur un sujet d'ordre professionnel.



## > Puéricultrice <

La puéricultrice est une infirmière ou une sage-femme qui a suivi une formation spécifique lui permettant de contribuer à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant et de l'adolescent dans sa famille, en milieu hospitalier ou dans les structures d'accueil.

La puéricultrice est amenée à assumer des responsabilités de plus en plus importantes de soin, de prévention,

d'éducation et d'encadrement au sein d'équipes pluriprofessionnelles médicales, sociales et éducatives.

Les puéricultrices sont titulaires d'un diplôme d'état qui se prépare en 12 mois dans les écoles de puériculture agréées par le Ministère de la Santé. A la fois théorique et clinique, la formation est assurée au sein de l'école et dans des stages hospitaliers et extra-hospitaliers.

### LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

- Être titulaire de l'un des titres ou diplômes suivants :
  - diplôme d'état d'infirmier ou de sage-femme,
  - attestation d'inscription en dernière année d'études conduisant à l'un de ces diplômes.

### LES ÉPREUVES DU CONCOURS

- Deux épreuves écrites d'admissibilité permettant de vérifier les connaissances et d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats.
- Une épreuve d'admission orale portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel d'infirmier.

## > Masseur-kinésithérapeute < 3 ans

### LES MODALITÉS D'ADMISSION A L'ENKRE (ECOLE NATIONALE DE KINÉSITHÉRAPIE ET DE RÉÉDUCATION)

- Le concours d'entrée n'existe plus.

### LES CONDITIONS D'ACCÈS A L'ENKRE SONT LES SUIVANTES :

- Avoir validé une 1<sup>ère</sup> année universitaire dans l'une des 8 UFR médicales ou STAPS ayant passé convention avec l'ENKRE :

#### Paris VII :

- UFR médicale Xavier Bichat - UFR médicale Lariboisière St-Louis.

#### Paris XI :

- UFR médicale Kremlin Bicêtre -UFR STAPS Orsay.

#### Paris XII :

- UFR médicale Créteil - Henri Mondor -UFR STAPS Créteil.

#### Paris XIII :

- UFR SMBH Léonard de Vinci médicale et STAPS

- Le choix de la filière kinésithérapie s'effectue en fonction du rang de classement et selon un quota déterminé par l'ENKRE pour chaque UFR.

Une journée portes ouvertes est organisée en mars et avril.

### Renseignements complémentaires sur le site internet :

[www.hopital-saint-maurice.fr/hm/enkre.htm](http://www.hopital-saint-maurice.fr/hm/enkre.htm)

Le masseur-kinésithérapeute réalise de façon manuelle ou instrumentale des actes, notamment à des fins de rééducation sur prescription médicale, dans le but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. Il intervient également dans le domaine sportif (remise en forme, relaxation, massages) et en thalasso-thérapie (balnéothérapie, hydrothérapie, etc.). Les masseurs-kinésithérapeutes sont titulaires d'un diplôme d'état qui se prépare en 3 ans dans les instituts agréés par le Préfet de Région.

## perspectives d'évolution

### > La fonction d'encadrement <

Lorsque vous aurez obtenu votre diplôme d'infirmier, ou d'une autre profession de santé, et que vous aurez travaillé 4 ans au minimum, vous pourrez poursuivre votre carrière en devenant cadre de santé. Un cadre de santé est une personne - soit qui conduit et encadre une équipe dans une institution de soin : centre hospitalier, collectivité territoriale, maison de retraite ou autre,

- soit qui forme et enseigne dans les instituts ou écoles de santé.

La formation\* nécessaire pour ces postes dure 10 mois. Elle donne des connaissances en management, organisation du travail, santé publique, pédagogie, et recherche.

Les personnes qui souhaitent poursuivre leur carrière peuvent devenir ensuite cadres supérieurs de santé, et ont alors la responsabilité de

plusieurs services de soins ou des missions transversales dans les établissements, comme la qualité, la formation continue...

Ensuite, une année de formation à l'Ecole Nationale de la Santé Publique vous donne accès à la direction des soins ou d'instituts de formation. La plupart de ces formations donnent accès à des diplômes universitaires.

\*formation assurée par les Instituts de Formation des Cadres de Santé (IFCS), voir coordonnées page 15.

## > Manipulateur d'électroradiologie médicale < 3 ans

Le manipulateur d'électroradiologie médicale est un professionnel de santé qui, sur prescription et sous la responsabilité d'un médecin, participe directement à la réalisation des investigations relevant :

- de l'imagerie médicale (radiologie classique, scannographie, IRM et médecine nucléaire),
- des traitements (radiothérapie).
- de l'électrophysiologie

Il détient à la fois un rôle soignant capital dans la qualité de la prise en charge globale

des patients et un rôle médico-technique du fait de l'utilisation d'appareils de haute technicité.

Les manipulateurs d'électroradiologie sont titulaires soit :

- d'un diplôme de technicien supérieur qui se prépare dans des lycées proposant une section DTS en imagerie médicale et radiologie thérapeutique,
- d'un diplôme d'état qui se prépare dans les instituts de formation agréés par le Ministère de la Santé, dont les conditions d'accès sont décrites ci-contre :

### LES CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

- Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission.
- Etre titulaire du baccalauréat français ou d'un titre équivalent, ou d'une attestation de réussite à un examen spécial d'entrée à l'université, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires, ou justifiant d'une expérience professionnelle de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale.

### LES ÉPREUVES DU CONCOURS

- Une épreuve de biologie.
- Une épreuve de physique-chimie.
- Une épreuve complémentaire laissée au choix de l'Institut.

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical d'aptitude à l'exercice de la profession.



© Robert Delpit

## > La fonction d'expertise <

La fonction d'expertise n'est pas encore reconnue comme un métier en soi, mais permet à des infirmiers et autres professionnels de santé de développer des champs de compétences spécifiques acquises par des formations permanentes et

des expériences, et de les exercer dans un cadre de missions proposées par leur établissement.

Ainsi, on trouve dans certains établissements des experts en hygiène, en démarche qualité, en soins palliatifs, etc. Les domaines

d'expertise correspondent aux besoins des patients et des institutions qui les ont pris en charge. Des formations existent dans le champ de la santé qui sont ouvertes aux infirmiers et autres professionnels de santé.

# spécialités & effectifs

25 Les nombres correspondent aux places disponibles.

	Aides-soignants	Auxiliaires de puériculture	Infirmiers	Puéricultrices	Infirmiers bloc opératoire	Anesthésistes	Manipulateurs electro-Radio	Kinésithérapeutes	Cadres de Santé	Départements	Situation dans ce guide
1 IFSI VIRGINIE OLIVIER - CH STE ANNE	25		128						75	P. 11	
2 IFSI - CH DE COULOMMIERS	25	15	60							P. 11	
3 IFSI - CH DE FONTAINEBLEAU	40		65							P. 11	
4 IFSI - CH DE LAGNY MARNE-LA-VALLÉE			60						7	P. 11	
5 IFSI - CH DE MEAUX	18	18	75						7	P. 11	
6 IFSI - CH DE MELUN	20		60							P. 11	
7 IFSI - CH DE MONTEREAU	25		60							P. 11	
8 IFSI - CH DE PROVINS	25		54							P. 11	
9 ECOLE D'A.P. - CENTRE DE PÉDIATRIE ET DE RÉÉDUCATION BULLION		45								P. 12	
10 IFSI DE BÉCHEVILLE - CH DE MEULAN-LES-MUREAUX	25		40						7	P. 12	
11 IFSI - CH DE POISSY - ST GERMAIN-EN-LAYE	30		80						8	P. 12	
12 IFSI - CH DE RAMBOUILLET	30		60							P. 12	
13 IFSI - CH DE VERSAILLES	25		67							P. 12	
14 IFAS - CH D'ARPAJON	22									P. 12	
15 IFSI - CH D'ORSAY			40							P. 12	
16 IFSI - CH SUD FRANCIEN	40	30	100						9	P. 12	
17 IFSI - EPS PERRAY VAUCLUSE			100						1	P. 12	
18 IFSI - CH BARTHÉLÉMY DURAND	20		60							P. 12	
19 IFSI - CH DE LONGJUMEAU	30		90							P. 13	
20 IFAS - CH DE SAINT-CLOUD	18								9	P. 13	
21 IFSI - CH MAX FOURESTIER	20		120						2	P. 13	
22 IFSI - HÔPITAL STELL			66							P. 13	
23 IFSI - CH ROBERT BALLANGER	40	20	85							P. 13	
24 INSTITUT INTERHOSPITALIER THÉODORE SIMON CH MAISON BLANCHE - LE RAINCY/MONTFERMEIL	60	50	201						9	P. 13	
25 IFSI - EPS VILLE-EVRARD			70						3	P. 13	
26 IFSI - CH DELAFONTAINE	40		97							P. 13	
27 IFSI - CH LES MURETS			75							P. 13	
28 IFSI - CH ESQUIROL			80							P. 13	
29 IFSI - CH PAUL GUIRAUD	37		90						9	P. 14	
30 IFSI - CHI DE VILLENEUVE-ST-GEORGES	20		60						4	P. 14	
31 IFAS - RÉSIDENCE DE L'ABBAYE	35									P. 14	
32 IFSI CAMILLE CLAUDEL - CH VICTOR DUPOUY	40		74							P. 14	
33 IFSI - CHI DES PORTES DE L'OISE			70							P. 14	
34 IFSI - GHEM SIMONE VEIL	30		70						9	P. 14	
35 IFSI - CH DE GONESSE	30		85						5	P. 14	
36 IFSI - CHS ROGER PRÉVOT	20		88							P. 14	
37 IFSI - CH RENÉ DUBOS	25		90							P. 14	
ÉCOLES SPÉCIALISÉES											
38 IFCS - CH SAINT-ANNE								90	75	P. 15	
39 IADE - CHI POISSY - ST-GERMAIN-EN-LAYE					30					P. 15	
40 IFMEM - CHI POISSY - ST-GERMAIN-EN-LAYE						30			78	P. 15	
41 IFMEM - CH SUD FRANCIEN						25			91	P. 15	
42 ECOLE DE PUÉRICULTRICES - CH DELAFONTAINE				30						P. 15	
43 IFCS - EPS VILLE-EVRARD								30	93	P. 15	
44 IADE - CH MAISON BLANCHE					25					P. 15	
45 EC. NAT. DE KINÉSITHÉRAPIE - CH ST MAURICE							74		94	P. 15	

# choisir une école

## > prendre contact <

### **Pour les IFSI,**

- dès le mois de janvier pour un concours au printemps en vue d'une rentrée en septembre,
- dès le mois de juin pour un concours à l'automne en vue d'une rentrée en février de l'année suivante.

### **1 IFSI VIRGINIE OLIVIER**

Centre Hospitalier Sainte-Anne  
1, rue Cabanis  
75674 PARIS CEDEX 14

> Tél. **01 45 65 88 36** / Fax 01 45 65 85 57  
*m.tissier@ch-sainte-anne.fr*

### **2 IFSI - CENTRE HOSPITALIER DE COULOMMIERS**

7, rue Gabriel Peri  
77527 COULOMMIERS CEDEX

> Tél. **01 64 65 73 11** / Fax 01 64 65 73 12  
*ifsi@ch-coulommiers.fr*

### **3 IFSI - CH DE FONTAINEBLEAU**

55, bvd du Maréchal Joffre  
77300 FONTAINEBLEAU

> Tél. **01 60 74 10 29** / Fax 01 60 74 13 89  
*ifsi@ch-fontainebleau.fr*

### **4 IFSI - C.H. DE LAGNY MARNE LA VALLÉE**

Université Val d'Europe  
8, cours du Danube  
77700 SERRIS

> Tél. **01 60 95 78 67** / Fax 01 60 95 78 69  
*secrifi@ch-lagny77.fr*

### **5 IFSI - CH DE MEAUX**

6, rue Saint-Fiacre - BP 218  
77100 MEAUX

> Tél. **01 64 35 39 66** / Fax 01 64 35 37 14  
*mc-simon@ch-meaux.fr*

### **6 IFSI - CH DE MELUN**

1, rue Fontaine Saint-Liesne  
77000 MELUN

> Tél. **01 64 71 62 36** / Fax 01 64 71 61 16

### **7 IFSI - CH DE MONTEREAU**

1, bis rue Victor Hugo  
77875 MONTEREAU CEDEX

> Tél. **01 64 31 65 38** / Fax 01 64 31 64 26  
*e.pulby@ch-montereau.fr*

### **8 IFSI - CH DE PROVINS**

route de Chalautre - BP 212  
77488 PROVINS CEDEX

> Tél. **01 64 60 40 80** / Fax 01 64 60 40 82  
*ifsi@ch-provins.fr*

# choisir une école

## 9 ECOLE D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE HÔPITAL DE PÉDIATRIE ET DE RÉÉDUCATION

78830 BULLION

- > Tél. 01 34 85 43 18 / Fax 01 34 85 42 46  
*ecole-ap@hpr-bullion.fr*

## 10 IFSI - CH DE MEULAN LES MUREAUX

Site de Becheville

1, rue du Fort - 78250 MEULAN

- > Tél. 01 30 91 85 38 / Fax 01 30 91 84 12  
*ifsimeulanmuro@hotmail.com*

IFAS : Tél. 01 30 22 44 60 / Fax 01 30 22 44 59  
*ifas@chimm.fr*

## 11 IFSI - CH DE POISSY - ST-GERMAIN-EN-LAYE

20, rue Armagis - 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- > Tél. 01 39 27 42 91 / Fax 01 39 27 42 92  
*ifsipsg@chi-poissy-st-germain.fr*

## 12 IFSI - CH DE RAMBOUILLET

5-7 rue Pierre et Marie Curie - 78514 RAMBOUILLET CEDEX

- > Tél. 01 34 83 77 01 / Fax 01 34 83 77 17  
*ifsi@ch-rambouillet.fr*

## 13 IFSI - CH DE VERSAILLES

25, bvd Saint-Antoine - 78000 VERSAILLES

- > Tél. 01 39 63 93 38 / Fax 01 39 63 94 00  
*ifsi@ch-versailles.fr*

## 14 IFAS - CH D'ARPAJON

18, avenue de Verdun - 91294 ARPAJON CEDEX

- > Tél. 01 64 92 91 13  
*ecole@ch-arpajon.fr*

## 15 IFSI - CH D'ORSAY

BP 27

91401 ORSAY CEDEX

- > Tél. 01 69 29 76 22 / Fax 01 69 29 74 33  
*a.ricadat@ch-orsay.fr*

## 16 IFSI - CH SUD FRANCILIEN

59, bvd Henri Dunant - BP 85 - 91106 CORBEIL-ESSONNES CEDEX

- > Tél. 01 69 22 84 00 / Fax 01 69 22 84 35  
*ifsi@ch-sud-francilien.fr*

## 17 GROUPE PUBLIC DE SANTÉ - PERRAY VAUCLUSE

Hôpital du Perray

- > Tél. 01 69 25 43 16 / Fax 01 69 25 43 18  
*secretariat-ifs@gpspv.fr*

## 18 IFSI - EPS BARTHÉLÉMY DURAND

Avenue du 8 mai 1945 - BP 69

91152 ETAMPES CEDEX

- > Tél. 01 69 92 52 71 / Fax 01 69 92 52 40  
*ifsi@eps-etampes.fr*

**19 IFSI - CH DE LONGJUMEAU**

8, bis rue Maurice - 91160 LONGJUMEAU

- > Tél. 01 64 54 32 89 / Fax 01 64 54 29 13  
*ifsi.secretariat@ch-longjumeau.fr*

**20 IFAS - CH SAINT-CLOUD**

3, place Silly - 92210 SAINT-CLOUD

- > Tél. 01 49 11 66 05 / Fax 01 49 11 66 40  
*v.jubert@ch-saint-cloud.fr*

**21 IFSI - CH MAX FOURESTIER**

14, rue des Sorins  
92000 NANTERRE

- > Tél. 01 49 03 41 70 / Fax 01 49 03 42 03  
*secretariat-ifsich-nanterre.fr*

**22 IFSI - HÔPITAL STELL**

25, avenue Paul Doumer  
92500 RUEIL-MALMAISON

- > Tél. 01 47 16 95 31 / Fax 01 47 51 85 58  
*ifsi.stell@ch-rueil.fr*

**23 IFSI - CH ROBERT BALLANGER**

Bvd Robert Ballanger  
93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX

- > Tél. 01 49 36 71 10 / Fax 01 49 36 72 39  
*secret.ifsich-aulnay.fr*

**24 INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THÉODORE SIMON**

CH Maison Blanche - Le Raincy/Montfermeil  
3, avenue Jean Jaurès  
91331 NEUILLY-SUR-MARNE

- > Tél. 01 49 44 36 36 / Fax 01 49 44 36 01  
*administration@ifits.fr*

**25 IFSI - EPS VILLE-EVRARD**

202, avenue Jean Jaurès  
93332 NEUILLY-SUR-MARNE CEDEX

- > Tél. 01 43 09 31 27 / Fax 01 43 09 33 61  
*l.fernandes@ns.eps-ville-evrard.fr*

**26 IFSI - CH DELAFONTAINE**

2, rue du Docteur Delafontaine - 93205 ST DENIS CEDEX

- > Tél. 01 42 35 60 31 / Fax 01 42 35 62 48  
*hsd-ifsich-stdenis.fr*

**27 IFSI - CH LES MURETS**

17, rue du Général Leclerc  
94510 LA-QUEUE-EN-BRIE

- > Tél. 01 45 93 71 97 / Fax 01 45 93 75 68  
*secretariat.ifsich-les-murets.fr*

**28 IFSI - CH ESQUIROL**

57, rue du Maréchal Leclerc  
94410 SAINT-MAURICE

- > Tél. 01 43 96 60 59 / Fax 01 43 96 60 34  
*ifsich-hopital-esquirol.fr*

9  
1

9  
2

9  
3

9  
4

# choisir une école

## 29 IFSI - CH PAUL GUIRAUD

54, avenue de la République  
94806 VILLEJUIF CEDEX

> Tél. 01 42 11 71 38 / Fax 01 42 11 71 78  
*corinne.guillard@ch-pgv.fr*

## 30 IFSI - CHI DE VILLENEUVE-ST-GEORGES

40, allée de la Source  
94195 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES CEDEX

> Tél. 01 43 86 23 73 / Fax 01 43 86 23 72

## 31 IFAS - RÉSIDENCE DE L'ABBAYE

3, impasse de l'Abbaye  
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

> Tél. 01 55 12 17 38 / Fax : 01 42 83 63 33  
*centre.formatation.abbaye@wanadoo.fr*

## 32 IFSI CAMILLE CLAUDEL - CH VICTOR DUPOUY

69, rue du lieutenant colonel Prudhon  
95107 ARGENTEUIL CEDEX

> Tél. 01 34 23 27 01 / Fax 01 34 23 27 02  
*martine.sahuc@ch-argenteuil.fr*

## 33 IFSI - CHI DES PORTES DE L'OISE

Route de Noisy  
95260 BEAUMONT-SUR-OISE

> Tél. 01 30 28 36 38 / Fax 01 30 28 36 44  
*ifsi@chi-desportesdeloise.fr*

## 34 IFSI - GHEM SIMONE VEIL

28, rue du Docteur E. Roux  
95602 EAUBONNE CEDEX

> Tél. 01 34 06 60 27 / Fax 01 34 06 60 20  
*sec.ifsi@ch-simoneveil.fr*

## 35 IFSI - CH DE GONESSE

25, rue Pierre de Theilley - BP 71  
95503 GONESSE CEDEX

> Tél. 01 34 53 20 13 / Fax 01 34 53 27 26  
*nelly.federigo@ch-gonesse.fr*

## 36 IFSI - EPS ROGER PRÉVOT

52, rue de Paris  
95570 MOISSELLES

> Tél. 01 39 35 66 39 / Fax 01 39 35 64 86  
*ifsi@chs-rprevot.fr*

## 37 IFSI - CH RENÉ DUBOS

3 bis, avenue de l'Ile-de-France - BP 79  
95303 PONTOISE

> Tél. 01 30 75 43 43 / Fax 01 30 75 53 77  
*danielle.gentner@ch-pontoise.fr*

# les écoles spécialisées

## 38 INSTITUT DE FORMATION DE CADRES DE SANTÉ - CH STE-ANNE

1, rue Cabanis  
75674 PARIS CEDEX 14

> Tél. 01 45 65 73 10 / Fax 01 45 65 73 11  
[ifcs-chsa@ch-sainte-anne.fr](mailto:ifcs-chsa@ch-sainte-anne.fr)

7  
5

## 39 ÉCOLE D'IADE\* - CHI POISSY-ST-GERMAIN EN LAYE

20, rue Amagis  
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

> Tél. 01 39 27 46 70 / Fax 01 39 27 46 77  
[ecoleiade@chi-poissy-st-germain.fr](mailto:ecoleiade@chi-poissy-st-germain.fr)

7  
8

## 40 IFMEM\* - CHI POISSY - ST-GERMAIN-EN-LAYE

50, rue du Maréchal Joffre  
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

> Tél. 01 39 73 88 12 / Fax 01 39 73 63 53  
[ifmem.stgermain@club-internet.fr](mailto:ifmem.stgermain@club-internet.fr)

## 41 IFMEM\* - CH SUD FRANCILIEN

59, bvd Henri Dunant - BP 85  
91106 CORBEIL ESSONNES CEDEX

> Tél. 01 69 22 84 31 / Fax 01 69 22 84 39  
[genifmem@ch-sud-francilien.fr](mailto:genifmem@ch-sud-francilien.fr)

9  
1

## 42 ÉCOLE DE PUÉRICULTRICES - CH DELAFONTAINE

2, rue du Docteur Delafontaine  
93205 ST DENIS CEDEX

> Tél. 01 42 35 62 22 / Fax 01 42 35 62 76  
[ecole.puericulture@ch-stdenis.fr](mailto:ecole.puericulture@ch-stdenis.fr)

## 43 INSTITUT DE FORMATION DE CADRES DE SANTÉ - EPS VILLE-EVRARD

202, avenue Jean Jaurès  
93332 NEUILLY-SUR-MARNE CEDEX

> Tél. 01 43 09 35 41 / Fax 01 43 09 35 40  
[d.do-chi@ns.eps-ville-evrard.fr](mailto:d.do-chi@ns.eps-ville-evrard.fr)

9  
3

## 44 IADE\*- INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THÉODORE SIMON

CH Maison Blanche - Le Raincy/Montfermeil  
3, avenue Jean Jaurès  
93331 NEUILLY-SUR-MARNE

> Tél. 01 49 44 36 34 / Fax 01 49 44 36 01  
[administration@ifits.fr](mailto:administration@ifits.fr)

## 45 ÉCOLE NATIONALE DE KINÉSITHÉRAPIE

Hôpital St Maurice - 12, rue du Val d'Osne  
94410 SAINT-MAURICE

> Tél. 01 43 96 64 64 / Fax 01 43 96 64 07  
[enkre@hopital-saint-maurice.fr](mailto:enkre@hopital-saint-maurice.fr)

9  
4

\*IADE : INFIRMIER ANESTHÉSISTE DIPLÔMÉ D'ÉTAT

\*IFMEM : INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEUR EN ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE

# Carte de situation des écoles de l'UHRIF

[Les numéros correspondent à la  
liste des écoles pages 11 à 15.]



**UHRIF**  
HOPITAL D'ILE DE FRANCE

Union Hospitalière de la région Ile-de-France  
Centre Hospitalier de Gonesse  
25, rue Pierre de Theilley  
95503 GONESSE  
Tél. : 01 34 53 20 71  
Fax : 01 34 53 21 90  
email : [uhrif@wanadoo.fr](mailto:uhrif@wanadoo.fr)